

comédie s'y vint installer. Comme c'était le local le plus propice après la démolition du théâtre Neyron, Henri IV avait écrit à l'archevêque de laisser disposer cette immense salle en théâtre. Ce prélat remit le pli royal au doyen du Chapitre, qui, dans l'assemblée capitulaire du 3 novembre 1600 (1), en donna lecture. L'assemblée prit la résolution suivante : « Le sieur Doien a exhibé une lettre que le Roy a escript à Mgr l'archevesque aux fins de faire bailler aux commédiens italiens estant en cette ville leur salle des clerjeons pour y représenter leurs commédies ; et d'aültant que cella ne despend de luy, ains du Chappitre, luy a baillé lad. lettre pour la communiquer au Chappitre et entendre leur volonté là-dessus. Lecture faicte de ladicte lettre et sur ce deslibéré a esté ordonné que pour satisfaire au commandement de Sa Maiesté lad. salle des Clerjeons sera baillée auxd. commédiens pour la préparer, pour y représenter leurs commédies lorsque Sa Maiesté ou La Royne seront en ceste ville et non aultrement ; et ont commis led. sieur Doien pour faire entendre ce que dessus au sieur archevesque pour l'escrivre à Sa Maiesté. » Le procureur de Sainte-Croix fut alors dépêché au Roi pour le supplier de trouver agréables les réserves du Chapitre. Messire Jean Rolland nous a fait connaître le résultat de sa mission (2).

Mon désir n'est pas de mettre ici en relief tout ce que vous avez donné d'autorité à mes conjectures, de précision à mes pensées, d'intérêt à mes recherches. Il est une figure cependant qui s'impose à notre attention, car son souvenir est venu jusqu'à nous, rayonnant ou chargé de traits presque légendaires (3). M. Hillemacher nous a fait

(1) *Arch. du départ. du Rhône. Actes capitulaires, livre 66, f° 100.*

(2) *Les Orig. du théâtre de Lyon, p. 25, note 2.*

(3) *Sa mort subite a servi de prétexte à une accusation d'empoisonnement.*